Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second *Projet de règlement 2026-482 modifiant le règlement de zonage 2024-421* adopté le 1er juin 2026.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1er juin 2026, le conseil a adopté, sans modifications, le second *Projet de règlement 2026-482.*

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

a) La modification des normes applicables aux allées d'accès aux cases de stationnement (article 3) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

b) La modification des normes relatives à la gestion des eaux pluviales pour les aires de stationnement (article 4) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

c) La modification des exigences concernant les îlots de verdure dans les aires de stationnement (article 5) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

d) La modification des exigences relatives au couvert d'ombre dans les aires de stationnement (article 6) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

e) L'introduction de nouvelles normes concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (article 7) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

f) L'ajout de dispositions relatives à la diversité des essences d'arbres (article 8) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

g) La modification des dispositions applicables à la vente extérieure temporaire de produits maraîchers (article 9) ;

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

Donné à Crabtree, ce 2 juin 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 2 juin 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.

Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

h) Les modifications apportées aux grilles de zonage de la zone H1-8 (article 10) ;

ZONES VISÉE : H1-8
ZONES CONTIGUES : H2-2, H3-2, H4-5 et H 4-6

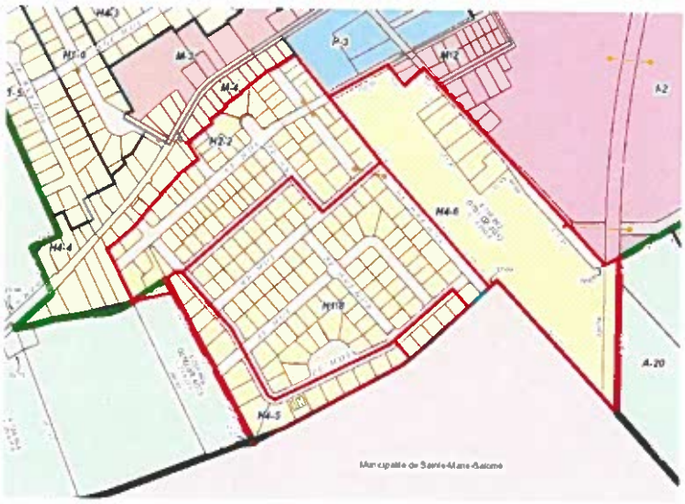

i) Les modifications apportées aux grilles de zonage de la zone H1-9 (article 11) ;

ZONES VISÉE : H1-9
ZONES CONTIGUES : A-16, M-1 et H1-4

j) La modification des définitions d'« activité professionnelle à domicile » et d'« usage domestique » (article 12);

ZONES VISÉES : TOUTES LES ZONES

Donné à Crabtree, ce 2 juin 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 2 juin 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.

Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

3. **Pour être valide, toute demande doit :**

   a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;

   b) Être reçue à l'hôtel de ville au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 10 juin 2026 ;

   c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées des zones d'où elles proviennent ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au greffier aux heures normales de bureau.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second *Projet de règlement 2026-482 modifiant le règlement de zonage 2024-421* peut être consulté au bureau de la Ville au 111, 4e Avenue à Crabtree, selon l'horaire suivant :

   Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45
   Mardi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45
   Vendredi : 8h à 12h

7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la Ville.

Donné à Crabtree, ce 2 juin 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 2 juin 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.